

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
DU REGROUPEMENT SCOLAIRE DES ECOLES DES BORDS DE NIED
BAZONCOURT – SANRY/NIED – SORBÉY

L'inscription aux activités et à la cantine entraîne obligatoirement l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des prérogatives qui y sont rattachées.

L'accueil périscolaire est mis en place afin d'accueillir les enfants scolarisés dans ce regroupement aux heures qui précèdent ou qui suivent les heures de classe. Il est ouvert uniquement pendant les périodes scolaires.

Objectifs de l'accueil périscolaire :

Il est destiné à offrir un mode d'accueil répondant au mieux aux besoins des familles et favoriser l'épanouissement des enfants à travers la vie collective.

Horaires d'accueil :

- ✓ le matin avant les cours dès 7 h30,
- ✓ le midi avec repas,
- ✓ le soir après les cours jusqu'à 18 heures 30
- ✓ le mercredi de 11h à 18h30 (mercredis récréatifs)

Pour des raisons de transport et de gestion, l'ensemble des activités périscolaires aura lieu à la salle communale de Sanry-sur-Nied aménagée et exclusivement dédiée à cet accueil.

Le public :

Les enfants accueillis au périscolaire doivent être scolarisés dans les écoles des communes du regroupement scolaire des écoles des bords de Nied et avoir 3 ans révolus à la date de l'accueil. Ils doivent également être propres.

Modalités d'inscription :

L'inscription peut se faire à l'année ou à la semaine. Le dossier doit faire apparaître clairement le nom et l'adresse de la personne destinataire des avis de paiement. En cas de changement d'informations mentionnées sur la fiche de renseignements, en cours d'année, la directrice de l'accueil périscolaire doit être avertie dans les plus brefs délais.

Tout enfant dont le dossier est incomplet ne pourra faire l'objet d'une inscription.

Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) au plus tard le **JEUDI MIDI** pour la semaine suivante en indiquant les jours et heures de garde pour le matin, le midi et le soir afin d'établir au mieux le planning d'encadrement et prévoir les repas. Une boîte aux lettres devant le périscolaire est à disposition.

Vacances scolaires : les bulletins d'inscription hebdomadaire doivent être rendus **le jeudi avant les vacances** pour la semaine de reprise.

Prise en charge des enfants et transport :

Les enfants sont pris en charge par les animatrices dès la sortie des classes.

Le matin : les enfants sont accueillis à Sanry-sur-Nied à partir de 7h30

les enfants doivent être accompagnés à l'intérieur du bâtiment

Le soir : les enfants devront être repris en charge par les parents ou la personne responsable nommément désignée au plus tôt à 17h30 (fin des NAP) et **avant 18h30 dernier délai.**

Pour tout dépassement, il vous sera facturé la somme de 10€ par enfant.

Repas :

Les repas sont livrés par un traiteur. Ils comprennent une entrée, un plat chaud, un fromage et un dessert. Les enfants sont invités à goûter à tout.

Il est tenu compte des allergies et autres consignes alimentaires signalées. Il est de la responsabilité des parents d'en aviser la directrice du périscolaire.

Absence et maladie :

En cas d'absence de l'enfant, prévenir le plus tôt possible, au plus tard le matin même avant 8H30, uniquement sur le portable du périscolaire 06.29.26.28.05

Il est également demandé aux parents de prévenir, à ce même numéro, en cas d'absence durant l'accueil du matin ou du soir.

Toute absence non signalée donnera lieu à facturation de la prestation.

Pour toute absence de l'institutrice, sortie scolaire ou grève, les parents doivent avertir la directrice au 06.29.26.28.05 avant 8h30.

Les enfants ne pourront pas être accueillis au périscolaire en cas de maladie contagieuse.

Aucun médicament (même homéopathique) ne sera délivré sans ordonnance du médecin. Si un traitement devait être administré à l'enfant, merci d'en informer la directrice du périscolaire au **06.29.26.28.05** et d'accompagner les médicaments d'un double de l'ordonnance. Les médicaments devront être remis par les parents.

Assurance et responsabilité :

L'assurance responsabilité civile est obligatoire ; un justificatif sera demandé aux familles. Les enfants accueillis sont soumis aux règles de bonne conduite. L'enfant doit avoir un comportement correct pendant le temps d'accueil. Tout comportement incorrect ou violent sera sanctionné et pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Informations diverses :

En cas d'incident ou de maladie, la directrice du périscolaire prévendra les parents et les secours si nécessaire.

Les enfants sont susceptibles d'être photographiés à différentes occasions. Les parents doivent notifier par écrit dès la rentrée, leur volonté de ne pas voir publier les photographies de leurs enfants (journal local, lettre infos communales, etc)

Intempéries :

En cas d'arrêt préfectoral interdisant le transport des enfants (neige, verglas), seuls les enfants dont les parents assurent le transport seront accueillis.

En aucun cas les enfants ne seront transportés par le personnel du périscolaire.

Tarifs à compter du 1^{er} mars 2015 :

Quotient familial	matin	Pause méridienne avec repas	soir	Journée complète
Jusqu'à 750	0,90€	6,50€	2,50€	9€
De 751 à 1100	1€	7€	3€	10€
+ de 1100	1,10€	7,5€	3,50€	11€

Tarifs de l'accueil mercredis récréatifs au 1^{er} mars 2015 :

Quotient familial	Trimestre tous les mercredis	Trimestre un mercredi sur deux	Par mercredi Hors abonnement	Enfant extérieur aux 3 communes Par mercredi
Jusqu'à 750	80 €	46 €	9 €	11 €
De 751 à 1100	84 €	48 €	10 €	12 €
+ de 1100	88 €	50 €	11 €	13 €

Le repas est en sus ; se référer au 1^{er} tableau.

Calcul du quotient familial : $\frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{12 \times (2 + \text{nombre d'enfants à charge})}$

Les factures mensuelles sont envoyées par l'intermédiaire du trésor public.

Merci de retourner le plus rapidement possible, à la directrice du périscolaire, le coupon-réponse ci-dessous, dûment complété et signé.

Règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire des Ecoles des Bords de Nied

Je soussigné (e)

Père/Mère de(s) enfant(s).....

Atteste avoir pris connaissance de ce présent règlement.

Date

Signature

Projet Pédagogique

Je soussigné (e)

Père/Mère de(s) enfant(s).....

Atteste avoir pris connaissance du projet pédagogique mis à votre disposition lors de l'inscription.

Date

Signature